

## **PROJET EDUCATIF DES ACCUEILS DE LOISIRS DE BASSILLAC ET AUBEROCHE POUR LE TEMPS PERISCOLAIRE**

Les accueils périscolaires proposés par la commune de Bassillac et Auberoche jouent un rôle social évident, compte tenu de l'organisation des temps de travail. Ils facilitent ainsi l'organisation des temps sociaux des familles du territoire.

Les accueils périscolaires sont avant tout des lieux où se mêlent le plaisir, le jeu et le partage dans le respect des valeurs démocratiques. Ils sont accessibles à tous et répondent aux besoins d'accueil du plus grand nombre, ce qui suppose des horaires et des tarifs permettant à chaque famille d'en bénéficier.

Les accueils périscolaires s'organisent autour de la journée d'école des enfants et du temps familial. Les lieux charnières favorisent le partenariat entre les accueils éducatifs (parents, enseignant, animateurs, personnels de service).

L'accueil du matin et du soir,

Propose à un grand nombre d'enfants des temps de loisirs riches :

- L'accueil du matin permet à l'enfant de débiter sa journée autour d'activités calmes, il pourra ainsi, s'il arrive avant 8h00 prendre une collation qu'il n'aurait pas prise à la maison.
- Les TAP (Temps d'Activité périscolaire) sont adaptés à chaque tranche d'âge et doivent participer à l'éveil culturel, sportif et social des enfants.
- L'accueil du soir, après un goûter collectif, favorise des activités de détente avec la possibilité, pour les enfants des classes élémentaires, d'effectuer les leçons dans un espace calme sous la responsabilité d'un animateur.

Ainsi, les accueils périscolaires proposent aux enfants :

\*Un lieu de convivialité et de sociabilisations qu'ils pourront s'approprier car ils rencontreront d'autres enfants et d'autres adultes avec qui ils vont partager un temps de vie.

\*Des conditions d'apprentissage à la citoyenneté où l'enfant apprend à vivre en collectivité dans le groupe en prenant en compte les règles communes et les différences des autres.

\*Des conditions permettant de découvrir de nouvelles situations, d'expérimenter de nouvelles activités de loisirs.

## ***LES INTENTIONS EDUCATIVES***

**Tout doit être prétexte à encouragement et valorisation de l'enfant.**

Les structures de loisirs ne se substituent pas aux parents mais jouent un rôle complémentaire. Il s'agit d'un accompagnement à la mission éducative des familles déclinant ainsi le principe de **coéducation**.

- Vivre en collectivité, c'est s'enrichir au contact des autres. Le groupe (adultes et enfants) est source d'échanges, de partages mais aussi de conflits. Toutes ces relations permettent **une vie de groupe** et les règles de fonctionnement qui la régissent.

***Aider l'enfant à développer la notion de respect***, face à des prises d'initiatives et de responsabilités par rapport à lui-même et par rapport au groupe. L'enfant sera capable de prendre du recul face aux conséquences d'un acte en relation avec les règles d'usage.

- La place du **jeu** est centrale.

***Aider l'enfant à passer de bons moments***, dans un climat de sécurité physique et affectif, en proposant des activités variées, dépassant l'unique souci de « garde ».

Jouer c'est comprendre, comprendre c'est connaître et connaître c'est pouvoir agir. Toutes ces situations en animation doivent s'appuyer sur le plaisir du jeu. Individuel ou collectif, organisé ou libre, le jeu est source d'épanouissement et d'échanges. ***L'enfant doit gagner en autonomie*** l'ALSH se donne pour mission de prolonger l'action conduite par l'école en terme de socialisation et d'autonomie. La découverte de son environnement par le jeu étant ici prie comme démarche pédagogique prioritaire.

Ainsi le jeu est vecteur privilégié des temps d'animation, ce qui veut dire que les animateurs recherchent principalement l'adhésion des enfants aux projets proposés. Il s'agit de rendre les enfants acteurs de leurs loisirs en limitant de fait toute attitude consumériste.

***Il faut aider l'enfant à développer son sens de l'imagination, son esprit critique***, en le rendant acteur des projets.

## ***LES MOYENS DE FONCTIONNEMENT***

## **Les moyens humains**

Chaque accueil bénéficie d'une équipe d'animateur permanente en fonction de la fréquentation des enfants. La coordination de cette équipe est confiée à un responsable d'animation, qui sert de référent auprès des familles, enseignants et autres interlocuteurs. La plupart de ces responsables d'animation sont diplômé (ou en cours de formation) du Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeurs (BAFD) ou bien titulaires d'un diplôme admis en équivalence. Les animateurs d'une équipe peuvent être emmener à changer de lieu pour compenser les absences ou assurer un renfort dans les accueils.

*Quantitatif* : Déclarés auprès des services de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de la Dordogne, les accueils périscolaires respectent la réglementation des accueils collectifs de mineurs en matière d'encadrement. Dans le cadre du Projet Educatif de Territoire (PEDT), celle-ci fixe les conditions d'encadrement à un animateur pour dix enfants de moins de six ans et un pour quatorze pour les plus de six ans.

*Qualificatif* : Les qualifications pour l'encadrement d'enfants pendant les accueils périscolaires sont : Le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) ou des diplômes admis en équivalence, le CAP Petite Enfance ou être titulaire de la fonction Publique Territoriale dans la filière animation.

La réglementation impose un taux minimum de titulaires de qualification pour l'encadrement des enfants (80%).

## ***SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET EDUCATIF ET EVALUATION***

Les directeurs et animateurs encadrant les enfants sont les acteurs de la mise en œuvre de l'ensemble des orientations, objectifs et actions menées.

L'engagement de l'équipe pédagogique contribue au développement de ce projet éducatif, construit pour l'enfant et sa famille. L'attitude de ces personnels est prépondérante dans l'accueil des familles, l'accompagnement de l'enfant.

Les élus sont garants du respect du projet.

#### Modalités de mise en œuvre :

- Des temps de concertation et de préparation sont prévus avec les équipes. L'offre de loisirs devra être cohérente pour les enfants du territoire.
- Des temps d'évaluation et de suivi des projets pédagogiques sont prévus pour échanger sur les réussites ou les difficultés du quotidien.
- Une évaluation du projet éducatif servira à mesurer et à analyser les effets des objectifs et actions prévus dans ce document. Elle devra permettre de connaître les facteurs de réussite et de comprendre les raisons des difficultés rencontrées avant, pendant et après la réalisation du projet. Elle sera construite pour favoriser la participation des différents acteurs de ce projet (enfants, parents, animateurs, directeurs élus) avec les outils suivant :
  - Questions posées aux enfants lors de temps formalisés.
  - Questionnaires de satisfaction transmis aux parents
  - Rencontres avec les directeurs et animateurs des structures
  - Table ronde avec les élus

